

# GastroVaud, sensible à la fumée passive, veut des fumoirs fermés

## COPPET

A l'occasion de leur assemblée générale qui s'est tenue hier à bord du *Lausanne*, les cafetiers-restaurateurs vaudois ont affiché leur position politique. Les citoyens voteront le 30 novembre.

## YVES MERZ

Formis les inquiétudes liées à la crise alimentaire, au prix du pétrole et à la question de la TVA, le sujet d'actualité qui préoccupe GastroVaud, c'est la fumée passive. Devant une assemblée très fréquentée, le président des cafetiers-restaurateurs vaudois, Frédéric Haenni, placé sous une pancarte «Restaurant sans fumée», a annoncé que GastroVaud «soutiendrait sans aucune retenue le contre-projet du Conseil d'Etat, cela sans attendre la décision nationale ni les débats au parlement vaudois».

## Avec ou sans fumoirs?

Rappelons qu'après le lancement de l'initiative populaire «Fumée passive santé», Frédéric Haenni, député radical vaudois, avait déposé un postulat au Grand Conseil demandant «une solution globale et acceptable pour la protection des non-fumeurs». En réponse à ce postulat, le Conseil d'Etat a présenté son contre-projet, qui permet aux établissements de pouvoir disposer de fumoirs fermés et ventilés, sans service.

Alors que l'initiative réclame la suppression totale de la fumée.

Au lieu d'une initiative qu'il qualifie de «fondamentaliste», Frédéric Haenni défend donc «une solution qui a l'immense avantage d'éviter, dans les villes en particulier, le problème bien réel des nuisances sonores aux portes des établissements».

Dans le milieu de la prévention antitabac, Anne-Catherine Merz, coresponsable du Cipret Vaud, salue l'évolution de la position de GastroVaud. «Je suis heureuse d'apprendre que les cafetiers-restaurateurs ne combattront pas le contre-projet qui, sous sa forme actuelle, n'a rien à se reprocher au niveau de la santé. Toutefois, si nous défendons l'initiative, dont le contenu est préconisé par l'OMS, c'est qu'elle a le mérite de transmettre un message clair.»

**«Cette solution a l'immense avantage de résoudre le problème des nuisances sonores aux portes des établissements»**

FRÉDÉRIC HAENNI,  
PRÉSIDENT DE GASTROVAUD

Quant aux nuisances sonores, Anne-Catherine Merz fait remarquer qu'à Paris, où les établissements sont devenus sans fumée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le nombre de plaintes n'a pas augmenté.

**«A Paris, où les établissements sont sans fumée depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le nombre de plaintes pour le bruit n'a pas augmenté»**

ANNE-CATHERINE MERZ,  
CORESPONSABLE  
DU CIPRET VAUD

Pour clarifier la position de GastroVaud, Frédéric Haenni a encore précisé que les cafetiers-restaurateurs avaient combattu avec succès l'initiative parlementaire visant une interdiction de fumer dans les seuls cafés-restaurants soumis à la loi sur les auberges (LADB).

## «Eviter le patchwork»

Présent à l'assemblée cantonale de GastroVaud, le trésorier de GastroSuisse, Tobias Zbinden, a insisté sur le fait qu'il faudrait trouver une solution au niveau fédéral. «Il faut éviter un patchwork de lois cantonales!» Il a rappelé que la question du service dans les fumoirs n'était pas encore réglée.

De manière générale, le président de GastroVaud et Tobias Zbinden ont vivement exprimé leur préoccupation de voir la société multiplier les interdits et n'accorder malheureusement plus, ou très peu, de crédit à la responsabilité individuelle des citoyens. «Quand est-ce qu'on interdira l'accès des restaurants aux obèses?» s'inquiètent-ils. ■



**DÉTENTE** La section yvonnoise de GastroVaud, présidée par Serge Nuara (à droite), a organisé cette assemblée à bord du bateau de la CGN le *Lausanne*. A gauche, Alain Tourbier, président du comité d'organisation. Au centre, le président de GastroVaud, Frédéric Haenni.

COPPET, LE 4 JUIN 2008

## GastroVaud va s'attaquer au sujet de la TVA

Le prochain cheval de bataille que GastroVaud et GastroSuisse vont enfoncer, c'est la question du taux variable de la TVA appliqué selon le type de commerce. Pour faire simple, et illustrer à quel point le président de GastroVaud, Frédéric Haenni, déplore ce qu'il qualifie de distorsion de la concurrence, ce dernier n'a

choisi qu'un exemple. «En devanture d'une grande surface, un sandwich, une salade en barquette, un poulet rôti ou même un menu à l'emporter seront vendus avec une taxe de 2.5% alors que le même produit vendu en restauration sera taxé de 8%, ce qui n'est pas admissible.» En guise de clin d'œil aux médias, Frédéric

Haenni n'a pu s'empêcher d'ironiquement se féliciter que le café-crème soit devenu un «baromètre de l'indice des prix». La preuve: «Chaque fois que son prix augmente, il a droit aux honneurs de l'actualité.» Raison pour laquelle il a proposé aux cafetiers de profiter de ces coups de pub...